



Donner de l'argent ou un bien à un seul héritier de son vivant

Par **lakota**, le **22/10/2009** à **15:28**

Bonjour,

Voici ma petite histoire. Cela fait 5 ans que mon frère n'adresse plus la parole à sa famille depuis qu'il est marié. Mon père possède une maisonnette ainsi qu'un peu d'argent sur son compte. Mon père a subvenu aux besoins de mon frère pendant toutes ses études qui ont duré 6 ans alors que je n'ai pas eu un centime mais ceci est une autre histoire et je ne suis pas rancunière. Aujourd'hui blessé par l'attitude de mon frère, mon père ne souhaite pas que mon frère bénéficie du moindre centimes contenu sur son compte bancaire. Voici donc ma question : est-ce que mon père peut me donner de l'argent de son vivant sans que mon frère par la suite ne me poursuive pour détournement d'héritage ? Si oui, quelle somme maximum peut-il me donner ?

Quant à sa maison, peut-il m'en faire donation ?

Par avance je vous remercie de votre réponse.